

# OMPI



SCIT/4/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 14 octobre 1999

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

### COMITÉ PLÉNIER Quatrième session Genève, 6 - 10 décembre 1999

DEMANDES DE STATUT D'OBSERVATEUR POUR LES RÉUNIONS DU SCIT

*Document établi par le Bureau international*

*World Patent Information, The Copyright Group*

1. Par la circulaire SCIT n° 2450, du 28 mai 1999, le Bureau international avait invité les offices de propriété intellectuelle à accorder le statut d'observateur auprès du Comité permanent des techniques de l'information aux organismes suivants :

- a) les éditeurs de la revue *World Patent Information*, et
- b) *The Copyright Group*.

2. À la fin du mois de juillet 1999, le Bureau international avait reçu, en réponse à la circulaire susmentionnée, des communications des 14 offices suivants : Allemagne, Autriche, Bélarus, Bulgarie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Mexique, Oman, Pays-Bas, Slovaquie, Royaume-Uni, Suède et ARIPO.

3. En ce qui concerne *World Patent Information (WPI)*, 10 offices (Allemagne, Autriche, Bélarus, Ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Oman, Pays-Bas, Slovaquie, Suède, Royaume-Uni) étaient favorables à l'octroi du statut d'observateur.

En ce qui concerne *The Copyright Group (TCG)*, six offices (Bélarus, Ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Oman, Slovaquie et ARIPO) étaient favorables à l'octroi du statut d'observateur.

4. Étant donné qu'aucun consensus n'a pu être trouvé par correspondance en ce qui concerne les demandes des deux organismes précités, le Bureau international propose que la question soit examinée lors de la quatrième session du SCIT plénier, qui se tiendra dans la semaine du 6 au 10 décembre 1999.

5. Il est à noter que WPI a déjà le statut d'observateur auprès du Groupe de travail sur la réforme de la CIB et qu'il a assisté à une réunion de ce groupe en mai de cette année (voir l'annexe I du document IPC/REF/1/2).

*6. Le SCIT plénier est invité à examiner les deux demandes susmentionnées et à se prononcer quant à l'octroi du statut d'observateur à WPI et au TCG auprès du SCIT.*

[Fin du document]